



Des risques et conflits à la paix et la prospérité :

L'urgence de sécuriser les droits fonciers communautaires dans un monde en pleine turbulence

Initiative des droits et ressources: Rapport annuel 2016-2017

Contexte

2016 a été marqué par des secousses politiques majeures. Le Brexit, la crise des réfugiés en Europe, l'élection de Rodrigo Duterte aux Philippines et de Donald Trump aux États-Unis, le parcours mouvementé de la paix en Colombie, la multiplication des meurtres de défenseurs des droits fonciers et la persécution accrue qu'ils subissent, la réduction de l'espace démocratique, et les troubles civils majeurs au Brésil et en Éthiopie autour des droits fonciers, ont tous mis à mal les modèles de développement conventionnels et la primauté des droits humains.

En même temps, de nombreux pays luttent encore pour remonter la pente depuis la crise financière de 2008 et les inégalités n'ont jamais été plus profondes dans le monde en développement. La ruée aux ressources et la menace grandissante des changements climatiques ne font qu'aggraver ces difficultés.

Ces dernières années, des gouvernements d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, se sont tournés vers l'exploitation des ressources naturelles pour impulser la croissance économique. Mais, loin de tenir leurs promesses de bien-être économique amélioré et partagé, ces investissements génèrent souvent des conflits ainsi qu'une bataille d'intérêts concurrents sur des ressources de plus en plus rares. L'extraction minière, les infrastructures et les projets d'énergies renouvelables — qui vont vraisemblablement se multiplier dans les années à venir — sont également de puissants moteurs de conflits fonciers et de déforestation en Amérique Latine, en Asie et en Afrique. L'Atlas mondial de la justice environnementale a documenté plus de 1 880 conflits répartis dans le monde, nombre desquels sont le résultat de projets extractifs ayant pollué ou endommagé les terres, l'air, l'eau, les forêts et les moyens de subsistance des communautés.

Dans ce contexte, en 2016, il est désormais massivement reconnu que les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales sont essentiels pour assurer la paix et la prospérité, le développement économique, la sûreté des investissements, et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Alors que les gouvernements tergiversent à outrance, un nombre décisif d'investisseurs et d'entreprises particulièrement influents admettent désormais le raisonnement marchand qui justifie le respect des droits fonciers communautaires. Il est également de plus en plus clair que les projets de développement qui ignorent les droits communautaires sont porteurs de risques considérables du point de vue financier et en termes d'atteinte à la réputation, qu'ils génèrent des conflits avec les populations locales et qu'ils ne tiennent presque jamais leurs promesses en matière de développement.

2016 en détail : Cinq faits majeurs qui ont marqué cette année

En premier lieu, malgré cette prise de conscience globale du risque foncier, les peuples autochtones et communautés locales font face à des niveaux croissants de violence et de criminalisation lorsqu'ils se battent pour leurs droits, et ce sont les femmes et les autochtones qui en pâtissent le plus sévèrement. Un rapport de Global Witness paru en juin 2016 a désigné 2015 comme la pire année en termes d'assassinats de militants des droits fonciers et environnementaux : 185 décès sont répertoriés dans l'étude, dont 122 en Amérique Latine. Cette violence n'a pas fléchi en 2016, avec l'assassinat très médiatisé de Berta Cáceres parmi de nombreux autres cas tragiques de militants abattus.

En deuxième lieu, malgré la violence qui leur est parfois opposée, ces groupes ont remporté des victoires majeures dans la sécurisation des droits sur le terrain. Au moins 400 000 hectares de forêts sont passés sous leur contrôle en 2016, et des mobilisations d'envergure mondiale ont opposé une résistance efficace à de nouveaux investissements qui menaçaient leurs terres et leurs ressources. 300 000 hectares ont été sécurisés grâce au soutien du Fonds international pour la tenure foncière et forestière (le "Tenure Facility"). Les projets-pilotes du Tenure Facility — qui sont tous conduits par des groupes autochtones et des communautés au Cameroun, en Indonésie, au Liberia, au Mali, au Pérou et au Panama — ont vocation à sécuriser plus d'un million d'hectares d'ici la mi-2017.

En troisième lieu, certaines institutions de financements du développement (IFD) ont pris position comme leaders potentiels dans la lutte pour les droits fonciers. Ces investisseurs ont une influence considérable sur les investissements dans le monde en développement, et leur positionnement pourrait être le signe avant-coureur

d'une évolution plus profonde dans le secteur financier. Parmi ces institutions, on compte la Société financière internationale (IFI), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Groupe britannique CDC et l'allemande Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH (DEG). Désormais, certaines IFI sont activement engagées dans le partage et l'amélioration des meilleures pratiques et des outils permettant de soutenir ces pratiques, ainsi que dans le partage des expériences et apprentissages tirés de leur mise en œuvre. Elles s'aventurent également dans la commande et le développement de précieuses recherches, à l'intention des investisseurs, sur la façon de respecter les droits fonciers.

En quatrième lieu, il est apparu que de nombreuses entreprises, ayant pris des engagements en faveur de la prévention de la déforestation et du respect des droits humains, n'ont pas réussi à les tenir, et qu'elles rencontrent souvent des difficultés liées à la complexité de leurs chaînes d'approvisionnement et des fournisseurs locaux moins exposés au risque d'atteinte à la réputation. Le changement des vieux modèles d'affaires, qui ont souvent ignoré les droits des populations locales, va demander de plus grands efforts. De nouveaux outils voient constamment le jour pour aider les entreprises multinationales à clarifier leurs chaînes d'approvisionnement et à entraîner avec elles les fournisseurs locaux.

Enfin, l'Accord de Paris a été ratifié par un nombre suffisant de gouvernements pour entrer en vigueur en 2016, mais peu d'entre eux se sont appuyés sur la reconnaissance des droits communautaires comme stratégie centrale de lutte contre les changements climatiques. Seulement 21 pays sur 188 — correspondant à 13% de la surface forestière tropicale et subtropicale — ont inclus les populations forestières dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) en vertu de l'Accord de Paris. Et le Fonds vert pour le climat (FVC), qui a été créé pour répondre promptement aux changements climatiques avec des financements progressivement croissants, a omis la consultation de la société civile et les garanties afférentes dans sa course pour approuver des projets en 2016, générant ainsi des investissements à haut risque.

Priorités pour avancer en 2017

Au milieu des incertitudes politiques et économiques, l'espoir d'un avenir équitable subsiste car nous sommes face à la possibilité réelle de faire avancer la sécurisation des droits fonciers de 2,5 milliards de personnes qui protègent et préservent les forêts, l'eau, la biodiversité, les minéraux et les écosystèmes dont dépend le reste de l'humanité. Les priorités pour avancer en 2017 consistent à :

1. **Empêcher toute marche arrière sur les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés.** Tous ceux qui se consacrent à la protection de l'environnement, à l'atténuation des effets des changements climatiques et au respect des droits humains et des droits des peuples autochtones, doivent s'opposer à toute velléité de marche arrière.
2. **Renforcer la capacité des organisations communautaires et autochtones à faire entendre leurs voix et à engager la responsabilité de ceux qui violent les droits, à travers le réseautage et la communication stratégique.** Les ONG, les organismes d'aide juridique et les donateurs doivent augmenter le soutien direct aux communautés et aux outils qu'elles emploient pour sécuriser leurs droits et lutter contre la criminalisation.
3. **Soutenir les efforts des peuples autochtones et des communautés pour élaborer et défendre leurs propres modèles de gestion et d'affaires forestières.** Les entreprises doivent consulter les populations locales pour élaborer de nouveaux modèles d'affaires respectueux des droits et tenant compte des objectifs de développement des communautés.
4. **Accélérer la reconnaissance des droits sur le terrain en consolidant la plateforme existante d'instruments fonciers et en développant ses interconnexions.** En 2017, les communautés peuvent sécuriser au moins 5 millions d'hectares en plus, pourvu de mobiliser efficacement les instruments existants.
5. **Stimuler les efforts du secteur privé en faveur de la sécurisation des droits fonciers communautaires comme moyen de réduire les risques économiques et climatiques.** La sécurisation des droits fonciers communautaires est dans l'intérêt de ces acteurs, car les risques fonciers et climatiques ne cessent de grandir et de menacer leurs propres chaînes d'approvisionnement et leurs activités.
6. **Donner la priorité aux droits des femmes sur les terres et forêts communautaires, promouvoir la reconnaissance de leur rôle dans la gestion des forêts, et soutenir leur leadership politique dans le monde en développement.**